

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4667**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable de formation (DURF)

Nouvel intitulé : Responsable de formation (DURF)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg II - Marc Bloch, Faculté des sciences humaines et sociales - Sorbonne - Centre de formation continue, Université de Picardie Jules Verne - Présidence, Centre universitaire de formation continue (CUFCO)	Président d'université, Président de l'université de Paris V, Président de l'université d'Angers, Président de l'université de Picardie, Président de l'université de Strasbourg II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation, 333n Etudes et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable de formation en organisme de formation, en entreprise ou en qualité de consultant indépendant est chargé : - d'effectuer le diagnostic préalable à l'élaboration du plan de formation ou dispositifs de formation, d'en assurer leur conception, leur mise en oeuvre, leur évaluation,

- de négocier les achats de formation et de rédiger les cahiers des charges,
- de répondre aux appels d'offre,
- de piloter les actions ou dispositifs au niveau de l'ingénierie pédagogique,
- d'assurer la gestion administrative, financière et commerciale des actions,
- d'animer et coordonner les équipes pédagogiques.

Les compétences et les capacités attestées par la certification sont les suivantes: - analyser la commande et la problématique en intégrant les différentes variables de l'environnement législatif, économique, social et politique,

- établir un plan de formation et/ou des dispositifs dans le respect des règles juridiques, financières et déontologiques en impliquant les personnels, leurs représentants et les différents partenaires,
- ajuster le projet dans ses différents aspects en intégrant les politiques territoriales, les logiques et contraintes des appels d'offres,
- concevoir et planifier les dispositifs et les progressions en tenant compte des contraintes et ressources,
- conduire un projet et assurer le suivi pédagogique des actions,
- construire des protocoles et des outils d'évaluation,
- mener des entretiens et établir des profils de compétences,
- concevoir et opérationnaliser la politique de communication externe et/ou interne,
- maîtriser les connaissances relatives aux conduites d'apprentissage (fonctionnements et dysfonctionnements cognitifs, processus motivationnels) ainsi que les savoirs propres à la pédagogie et à la didactique,
- conduire des analyses de pratiques en vue de garantir la qualité professionnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Organismes de formation publics ou privés, entreprises, cabinets de consultants, organismes collecteurs, collectivités territoriales

La certification permet l'accès à des postes - d'assistant ou de responsable de formation en entreprise et en organisme de formation,

- d'animateur de formation, formateur ou intervenant en formation dans les mêmes structures,
- de consultant ou conseiller en formation,
- de chargé d'études ou chargé de mission dans des collectivités territoriales,
- des organismes collecteurs ou des centres de ressources,
- de responsable pédagogique ou coordonnateur de dispositif,
- de programme, de concepteur de formation dans des structures spécialisées dans la formation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2102 : Coordination pédagogique

M1502 : Développement des ressources humaines

K2101 : Conseil en formation

K2111 : Formation professionnelle

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comporte 4 composantes: - un projet tutoré qui comprend des études de cas ou un

montage de projet portant sur l'ensemble du process de formation,

- des mises en situation professionnelle en centre de formation et en entreprise ou organisme de formation faisant l'objet d'un rapport et d'une présentation,

- un dossier personnel de formation correspondant à une réflexion sur le projet de professionnalisation,

- la production d'un mémoire soutenu devant un jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		universitaires et responsables de la formation
En contrat de professionnalisation	X		universitaires et responsables de la formation
Par candidature individuelle	X		universitaires et responsables de la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury VAE de l'Université Jury VAP 85 de l'université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Cette certification était délivrée par plusieurs certificateurs en leurs noms propres : **Université de Picardie Jules Verne - Direction à l'éducation permanente**

Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Diplôme universitaire de formation d'adultes (DUFA)'.
Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 31 juillet 1996 publié au Journal Officiel du 28 août 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF)'.
Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Université d'Angers - Centre universitaire de formation continue
Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter de 1992. Intitulé 'Responsable de formation'.
Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Université d'Angers - Centre universitaire de formation continue

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter de 1992. Intitulé 'Responsable de formation'.
Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Université de Strasbourg II - Marc Bloch

Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme universitaire de formation d'adultes'.

Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 16 janvier 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme universitaire de formateur (DUF)'.

Observations : Homologation jusqu'en juin 1994

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Homologation jusque fin 1995

Arrêté du 8 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme universitaire de responsable de formation (DURF)'.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 21 janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Université de Paris V René Descartes - Faculté des sciences humaines et sociales - Sorbonne et Centre de formation continue

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1984. Intitulé : Diplôme d'université en formation-conseil.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne, 10 certifiés par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - 'Diplôme universitaire de formation d'adultes (DUFA)' délivré par l'Université de Picardie Jules Verne - Direction à l'éducation permanente (Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991)

- 'Responsable de formation' délivré par l' Université d'Angers - Centre universitaire de formation continue (Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998)

- 'Diplôme universitaire de formation d'adultes' délivré par l' Université de Strasbourg II - Marc Bloch (Arrêté du 2 mars 1988 publié au Journal Officiel du 31 mars 1988)

- 'Diplôme d'université en formation-conseil' délivré par l' Université de Paris V René Descartes - Faculté des sciences humaines et sociales - Sorbonne et Centre de formation continue (Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 9 juin 2001)

Certification suivante : Responsable de formation (DURF)